Image not found or type unknown

Perte permis, solde des points nuls

Par **bapam**, le **31/05/2017** à **16:17**

Bonjour,La gendarmerie est passé à mon domicile récuperer mon permis pour solde de compte nul. il dise qu'une lettre recommandé 48SI m'a été envoyé. Cependant je n'ai recu ni cette lettre ni de lettre m'informant du nombre de point restant.Puis-je réclamer une remise gracieuse pour un droit à un stage? Est il déjà arriver que ce ministère est indulgent? j'ai eut mon permis en 2005 je n'ai jamais retrouvé mes 12points suite a de petit excés de vitesse n’excédant jamais plus de 20km/h.

Par **Visiteur**, le **31/05/2017** à **16:37**

Bonjour,
quelle est l'adresse sur votre CG ? Et je ne vois pas pourquoi ils seraient subitement sympa avec vous ? Vous avez fait preuve de laxisme voir j'm'enfoutisme par rapport à vos points. Vous avez votre permis donc vous savez comment tout cela fonctionne ? Vu comme cela, tout joue contre vous !

Par **LESEMAPHORE**, le **31/05/2017** à **16:50**

Bonjour
Le droit vous l'aviez
Vous pouviez faire un stage tous les ans pour récupérer 4 points .
Vous n'aviez pas à remettre le PC si pas de notification 48SI
Par négligence de conduite et d'attitude sans réponse des infractions successives,
Le couperet est tombé , vous devrez repasser le permis .

Copyright © 2024 Légavox.fr - Tous droits réservés